

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°30 du 6 décembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 30 novembre 2018

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

L'an deux mil dix huit, le 6 décembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUËIX, Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Xavier COSTIL	avait donné pouvoir à M. Elvira JAOUËN
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. The Hung PHAM	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Mme Sylvette AMESTOY
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Absentes excusées :

Mme Joëlle COLLET
Mme Sarah BERREGHIS

Absents non excusés :

M. Philippe MAILLARD
Mme Karine VASSELIN
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal de SARAN, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2018.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2018-043 à n°2018-065).

01 – ELECTION D'UN ADJOINT

Madame Marie-France TRONEL est élue Adjointe au Maire à l'unanimité, par 24 voix, elle occupera le 8ème rang d'adjoint dans l'ordre du tableau.

02 – MISE A JOUR DU TABLAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les modifications proposées au tableau des effectifs.

03 – MISE A JOUR DE LA REGLEMENTATION DES ASTREINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'intégration de tous les cadres d'emplois à la réglementation des astreintes.

04 – MISE A JOUR DE LA GESTION DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTIONNAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement.

05 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG et autorise Madame la Maire à signer la convention.

06 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE POUR LA MISE EN CONFORMITE AVEC LE RGPD

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition partielle de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise telle que ci-annexée
- désigne Madame Céline POIRIER, chargée de mission au sein de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, comme Déléguée à la Protection des Données (DPD) de la commune
- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention

07 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables reprises dans les tableaux présentés.

08 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2018 concernant l'ajustement des dotations aux amortissements et l'amortissement des subventions transférables.

09 – BUDGET 2019 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur de 870 399 €.

10 – TARIFS POUR LES ACTIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DU PROJET D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les tarifs proposés dans le cadre du projet d'animation de la vie sociale, à partir du 1^{er} janvier 2019.

11 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE SAINT-LOUIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 12 831.30 € à l'école Saint-Louis.

12 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DES COLLEGIENS LATINISTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 460 € au collège Sainte-Apolline.

13 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Décide que le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs, les avis des personnes publiques associées seront mis à la disposition du public pendant 1 mois afin qu'il puisse formuler ses observations selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition du dossier à l'Hôtel de ville, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels
 - Mise à disposition du dossier sur le site internet de la commune www.ville-courdimanche.fr
 - Mise à disposition d'un registre à l'Hôtel de ville, aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un mois
- Décide que les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

**14 – FONCIER COMMUNAL : VENTE DES PARCELLES HT 481, 498, 500 et 501 SITUEES
IMPASSE DE LA FERME CARPENTIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur :

- la cession de la parcelle HT 481 d'une superficie de 35 m², pour un montant total de 840 €
- la cession des parcelles HT 498 et HT 500 d'une superficie totale de 17 m², pour un montant total de 408 €
- la cession de la parcelle HT 501 d'une superficie de 52 m², pour un montant total de 1 248 €
- la prise en charge par la commune des frais notariés afférents à ces cessions
- l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer l'ensemble des actes afférents à ces cessions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Elvira JAOUEN



Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France